

Mai 2015

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC 2016-2025

Mémoire

présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Par

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

SOMMAIRE EXÉCUTIF

En procédant à une consultation publique sur les orientations portées par la Politique énergétique 2016-2025, le gouvernement du Québec interpelle l'ensemble des citoyens, organismes et entreprises qui soutiennent la vitalité économique et le développement de la société québécoise par leurs choix énergétiques, tant dans la sphère de la production que dans celle de la consommation.

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et ses réseaux coopératifs et mutualistes participent à un développement économique et énergétique qui s'inscrit au cœur du débat entourant le déploiement des énergies renouvelables, en complémentarité des autres ressources énergétiques. Collectivement, avec le monde agricole, forestier, des mutuelles, de même que des secteurs innovants et du milieu financier, de l'habitation, du développement local, le CQCM et ses réseaux ont fait le choix d'une économie verte. Ce développement économique vert s'inscrit, entre autres, dans des économies de proximité en matière d'énergies renouvelables.

Les coopératives sont des entreprises sur lesquelles miser pour un engagement économique et social en matière d'efficacité, d'innovation et de prise en charge par les collectivités :

- Elles favorisent l'acceptabilité sociale à la base de la réussite d'un projet énergétique;
- Elles sont porteuses de partenariats ouverts et inclusifs auprès des groupes d'intérêt régionaux multiples;
- Leur modèle d'affaires fondé sur l'intercoopération, permet de soutenir le développement d'expertises et de compétences en tenant compte des particularités régionales;
- Leur caractère démocratique est un gage de transparence et permet aux acteurs locaux de maintenir la propriété de leur levier de développement;
- Elles soutiennent des innovations dans la filière des énergies renouvelables, notamment pour la filière Biomasse.

Parce que le Québec peut compter sur une solide expertise coopérative dans la filière des énergies renouvelables, le CQCM et ses réseaux coopératifs et mutualistes souhaitent apporter leurs recommandations au regard de la Politique énergétique 2016-2025 et de sa mise en œuvre.

RECOMMANDATION 1

Intégrer à la nouvelle politique énergétique 2016-2025 des cibles ambitieuses de production de chaleur à partir de la filière biomasse et s'assurer que des mesures et programmes soient mis en place pour structurer la filière tout en veillant à ce qu'un maximum d'intervenants de différents secteurs (institutionnel, commercial, industriel) puissent y avoir accès.

RECOMMANDATION 2

Veiller à ce que l'aide accordée par le biais des différents programmes soit adéquate et stable pour un financement durable des projets de chauffage à la biomasse.

RECOMMANDATION 3

Dans la perspective de développer les énergies renouvelables, plus précisément dans certains secteurs et régions ciblées : garantir la mise en place de conditions favorables au déploiement de projets énergétiques en entrepreneuriat coopératif fondés sur la propriété et les retombées locales (éolien, petite centrale hydroélectrique, etc.), ainsi que basés sur l'utilisation des ressources renouvelables disponibles régionalement.

INTRODUCTION

En octobre 2013, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) présentait un mémoire à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec sur la base des développements des filières bioénergétiques des réseaux coopératifs et mutualistes et leurs contributions à l'efficacité et aux innovations énergétiques du Québec¹. Ce mémoire venait en appui aux positionnements et représentations réalisés par la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)² ainsi que La Coop fédérée³, et mettait l'accent sur l'importante contribution des coopératives en énergies renouvelables au développement économique des régions du Québec⁴.

Notons qu'avec les travaux de la Commission, la filière de la Biomasse avait retenu une grande attention, comme en stipule le *Rapport sur la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*⁵. La section sur les bioénergies renouvelables accorde une large place à l'utilisation de la biomasse par la production de chaleur en remplacement des énergies fossiles, tout en s'appuyant sur l'expertise déployée par la FQCF et celle de La Coop fédérée (biomasse forestière et agricole résiduelle).

Suite à la lecture des fascicules d'information produits par le gouvernement du Québec en vue de la Politique énergétique 2016-2025, ainsi que la présence des réseaux coopératifs et mutualistes en tant que partenaires aux consultations des différentes tables d'experts⁶, le CQCM et ses réseaux souhaitent que l'enjeu des énergies renouvelables se traduise par des engagements concrets et passe par des programmes et mesures qui auront un impact certain sur l'efficacité énergétique, l'innovation énergétique, l'intensité énergétique et les façons de soutenir le déploiement de la filière des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire.

Rappelons que le CQCM et ses réseaux visent un développement économique et énergétique qui s'inscrit au cœur du débat mondial entourant le déploiement des énergies renouvelables, en complémentarité des autres ressources énergétiques. En Europe, « à l'heure où les menaces sur le climat et les appels à réduire les émissions de gaz à effet de serre s'accroissent, les énergies renouvelables ont le vent en poupe, et s'affirment comme une solution incontournable (...). » Comme le montre les exemples européens, la transition énergétique est envisagée comme une conjonction entre une meilleure efficacité énergétique et le recours accru à des énergies non fossiles⁷. Par ailleurs, la lutte aux changements climatiques est une préoccupation partagée par plusieurs pays. Le CQCM et ses réseaux souhaitent contribuer aux initiatives du gouvernement du Québec visant à favoriser un virage vert. Certains pays ont déjà mis en place plusieurs mesures afin de répondre aux préoccupations environnementales notamment la Chine qui émet 30 % des gaz à effet de serre et qui a déjà

¹ CQCM, octobre 2013. Mémoire présenté à la Commission énergétique du Québec.

² FQCF, avril 2013. Filière de la biomasse forestière destinée à la production de chaleur, Plan directeur de la Fédération québécoise des coopératives forestières.

³ La Coop fédérée, octobre 2013. *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance du Québec « Garder le cap et composer avec les vents »*, Mémoire de La Coop fédérée sur la nouvelle politique énergétique du Québec, présenté à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.

⁴ Le CQCM, la FQCF, La Coop fédérée sont partenaires du projet Vision biomasse Québec regroupant 13 partenaires dont Nature Québec : <http://www.fqcf.coop/wp-content/uploads/visionbiomassequebec.pdf>.

⁵ Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, février 2014. *Maîtriser notre avenir énergétique. Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*.

⁶ La Coop fédérée faisait partie des intervenants et experts invités à la Journée de consultation sur les énergies renouvelables.

⁷ Dossier : Quel avenir énergétique mondial?, *Diplomatique*, N° 72, janvier-février 2015.

commencé à conquérir la planète avec les technologies propres au niveau des énergies renouvelables et le transport électrique. Elle a également, pour la première fois en 25 ans, réformé sa Loi sur l'environnement pour obliger les entreprises à dévoiler les quantités de polluants qu'elles émettent⁸. De plus, d'autres pays ont pour leur part implanté de nombreuses politiques visant à favoriser le développement d'énergies renouvelables.

Considérant la volonté internationale de favoriser un virage vert et dans le contexte des consultations publiques menées par le gouvernement, le CQCM et ses réseaux souhaitent contribuer à la vision pour un Québec engagé dans l'efficacité et l'innovation énergétiques, mais également dans la lutte aux changements climatiques. Ce mémoire actualisé par rapport à celui présenté en octobre 2013, vise à revenir sur le potentiel de développement économique que représente les coopératives pour l'atteinte d'un objectif gouvernemental ciblant clairement la substitution des combustibles fossiles par l'économie verte, tout en mettant la priorité sur le développement économique des régions.

Conséquemment, ce mémoire répond à la question formulée par le biais des consultations publiques menant à la Politique énergétique du Québec 2016-2025 :

*Dans le contexte actuel du Québec et considérant l'importance sociale, environnementale et économique de l'efficacité énergétique, ainsi que la diversité de ses retombées, quel encadrement, quelles mesures et quel appui le gouvernement doit-il mettre en place pour que la population bénéficie le plus possible des avantages qu'elle procure?*⁹

MISSION

La mission du CQCM est de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des réseaux coopératifs et mutualistes québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

La mission se poursuit ainsi :

- Il organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- Il effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois;
- Il favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération et de la mutualité pour ses membres et la population.

⁸ Magazine L'actualité, Édition 15 avril 2015, p.23.

⁹ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Politique énergétique 2016-2025 Efficacité et innovation énergétiques*; Fascicule d'aide à la réflexion; Gouvernement du Québec : p. 52.

LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES ET MUTUALISTES

Depuis 161 ans, les coopératives et les mutuelles font partie des entreprises québécoises qui créent de la richesse collective au Québec. Elles œuvrent dans plusieurs secteurs d'activité tels que la foresterie, l'agriculture, l'alimentation, l'habitation, les services à la personne, les assurances et les services financiers. Elles ont pris au fil du temps une plus grande place au sein de la société québécoise puisqu'elles ont toujours continué de répondre aux besoins des communautés. Elles ont fait de grandes acquisitions autant sur le plan national que sur le plan international. Elles contribuent aussi à revitaliser nos régions en créant des économies de proximité. Finalement, elles favorisent la pérennité des entreprises québécoises.

La durée de vie d'une entreprise collective est supérieure à une entreprise traditionnelle parce que la coopérative ou la mutuelle crée, par ses principes fondamentaux, un sentiment d'appartenance des employés et de la communauté qui bénéficie de ses services. Ce type d'entreprise possède également un grand taux d'acceptabilité sociale parce que c'est un modèle choisi par les collectivités pour répondre à leurs besoins.

Cette année, les réseaux coopératifs et mutualistes se sont dotés pour la première fois de leur histoire, d'un Plan stratégique intégré dans une perspective 2020. Ce plan a permis de dégager des orientations et stratégies pour accélérer le développement coopératif et étendre l'influence de ces entreprises dans des secteurs d'activité économique. Il permet aux réseaux coopératifs et mutualistes de faire un bond important dans leur croissance, leur solidité financière, leur innovation, leur performance et leur crédibilité et répond par la formule coopérative et mutualiste aux besoins socio-économiques du Québec, notamment l'occupation de l'ensemble du territoire.

En 2010-2013, les réseaux coopératifs et mutualistes ont augmenté leur chiffre d'affaires de 27,2 à 33,3 G\$, soit une augmentation de 5,6 % par année. Ils ont créé plus de 6 500 emplois. Il est important de mentionner que le nombre d'emplois créés est exceptionnel puisque durant ces années, ce fut une période de fortes rationalisations.

Avec le Plan stratégique des réseaux coopératifs et mutualistes dans une perspective 2020, les coopératives et les mutuelles du Québec souhaitent créer 20 000 emplois sur une période de 5 ans dont 5 000 emplois dans la région de la métropole. Elles ont comme ambition d'être des acteurs de premier plan dans le développement économique et social de demain. L'atteinte de ces cibles de développement se réalisera entre autres par une stratégie par filières à haut potentiel de développement dont les activités forestières, les services à la personne, le tourisme, les services de proximité, etc.

À cet effet, les coopératives forestières et La Coop fédérée ont déjà commencé à développer la filière de la biomasse forestière et agricole qui contribue non seulement à favoriser les énergies renouvelables mais qui possède également un potentiel de création d'emplois intéressants et d'activités économiques structurantes pour les régions.

La question du développement économique énergétique concerne directement les communautés et plusieurs régions du territoire. Le développement de la filière des énergies renouvelables par la prise en charge locale et le développement coopératif permet aux milieux de répondre à leurs besoins énergétiques et de générer une richesse collective pour dynamiser leur région, améliorer leur qualité de vie et contribuer à la création d'emplois et au maintien de la main-d'œuvre locale. En diversifiant le portefeuille énergétique du Québec par les énergies renouvelables comme la biomasse, l'éolien, l'hydroélectricité (minicentrale), et en misant sur les compétences et ressources locales, le Québec pourrait bénéficier d'un important levier de développement économique et social de certaines régions ciblées. La Coop fédérée estime que le virage de la transformation et de la valorisation de la biomasse agricole en bioénergie permettrait de créer des retombées de l'ordre de 200 à 300 M\$ par année, en plus de créer des emplois à valeur ajoutée en agronomie, ingénierie et en construction¹⁰. Vision biomasse Québec estime par ailleurs qu'en remplaçant 400 M litres de combustible fossile utilisé pour la production de chaleur (mazout et propane) par de la biomasse forestière résiduelle, 16 000 emplois pourraient être créés dans toutes les régions du Québec¹¹, avec une proportion d'emplois issus d'un développement de la filière par des coopératives forestières et agricoles.

À cet effet, le développement coopératif en économie verte est depuis plus d'une décennie en effervescence au Québec. Sous l'impulsion de grandes coopératives comme La Coop fédérée et la FQCF, la biomasse est en voie de faire une percée dans la filière des énergies renouvelables et de l'approvisionnement responsable. Si on estime à 7,3 % la consommation finale d'énergie tirée de la biomasse, elle révèle un potentiel d'utilisation beaucoup plus important (plus de 4 M tonnes métriques anhydres annuellement seraient disponibles), spécifiquement pour la filière de la production de chaleur des entreprises, des organismes publics et municipaux et des commerces, en remplacement des énergies fossiles (mazout lourd et léger + propane), sans pour autant compromettre la pérennité de la ressource.

On compte actuellement une douzaine de coopératives implantées dans les régions du Québec qui se démarquent : biocarburants, filière de la biocombustion par la biomasse forestière, énergie éolienne. En plus des partenariats entre coopératives, entreprises et municipalités, des programmes et des politiques publiques favorisent ces déploiements (réduction des GES, énergie, développement durable, occupation des territoires). Au niveau des développements coopératifs des dix dernières années, on peut affirmer que les coopératives se présentent comme une solution efficace pour les collectivités qui veulent innover et faire des ressources énergétiques un moteur de développement économique et social durable pour leur territoire.

LA FILIÈRE DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE

La FQCF, qui regroupe plus d'une trentaine de coopératives forestières au Québec, a développé une expertise pointue portant sur l'exploitation de la biomasse forestière dans un contexte de production de chaleur dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel.

¹⁰ La Coop fédérée, communiqué du 31 mars 2015 : *Journée de consultation sur les énergies renouvelables. La Coop fédérée se dit encouragée des constats.*

¹¹ Vision biomasse Québec, communiqué du 31 mars 2015 : *Nouvelle politique énergétique québécoise : La filière du chauffage à la biomasse forestière doit faire partie de la solution.*

Dans son Plan directeur, le potentiel de la filière hors Montréal est évalué par la FQCF à 38 000 emplois à créer en région forestière lors de la construction de chaufferies à la biomasse et de 11 000 emplois récurrents découlant des opérations et de l'approvisionnement.

Dans le champ de cette filière, les réseaux coopératifs appuyés d'industriels, des grandes associations du milieu municipal et de groupes environnementaux, sociaux et de recherche ont mis de l'avant une vision du développement, la *Vision Biomasse Québec*, qui donne une perspective des impacts économique, environnemental et social de grande envergure pour toutes les régions du Québec.

Pour s'assurer d'un déploiement structuré et performant de cette filière, les partenaires de *Vision Biomasse Québec* proposent des engagements qui seront des balises pour le développement durable de cette filière :

- Maximiser les bénéfices en matière de réduction des gaz à effet de serre;
- Réduction des impacts sur la santé et la qualité de l'air;
- Contrôle des effets sur les écosystèmes;
- Meilleure intégration des projets dans les communautés¹².

D'autres avantages sont à souligner :

- Consolidation du secteur forestier;
- Transfert d'une expertise auprès des communautés rurales dépendantes de la forêt;
- Vitalisation des communautés dépendantes de la forêt;
- Création d'emplois dans toutes les régions du Québec¹³ et retombées économiques importantes¹⁴, diversification de l'économie régionale dans les régions ressources et nouvelles entrées fiscales pour le gouvernement du Québec¹⁵;
- Renforcement de l'autonomie et de la sécurité énergétique;
- Réduction des coûts de l'énergie¹⁶;
- Un tremplin important pour le développement du savoir-faire et de l'expertise;
- Contribution à la réduction de la pointe hivernale sur le réseau d'Hydro-Québec.

Même si l'implantation de nouvelles chaufferies se fait relativement bien depuis 2011, des barrières limitent son déploiement.

Les principales difficultés identifiées sont :

- Les différentes appréhensions (approvisionnement, technologie, coût initial d'investissement, opération, ressources spécialisées) qu'ont les gestionnaires de bâtiments face à cette nouvelle filière

¹² FQCF, note à l'intention du Cabinet du ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, 25 novembre 2014.

¹³ Dans le scénario de forte pénétration, les emplois créés au Québec s'élèvent à 32 299 selon le rapport d'ÉcoRessources.

¹⁴ Dans le scénario de forte pénétration, les retombées économiques au Québec liées à la phase d'investissement s'élèveraient à 2 241 M\$ et celles liées aux opérations annuelles à 672 M\$ selon le rapport d'ÉcoRessources.

¹⁵ Toujours selon le scénario de forte pénétration, les nouvelles entrées fiscales annuelles pour le gouvernement du Québec s'élèveraient à 427,9 M\$ selon le rapport de la firme ÉcoRessources.

¹⁶ Toujours selon le scénario de forte pénétration, les économies monétaires liées à l'utilisation de biomasse s'élèveraient à 1 021 M\$ annuellement à l'horizon 2035 selon le rapport de la firme ÉcoRessources.

les conduisant à attendre ou à préférer confier les risques d'investissement et la charge de cette gestion à des entreprises spécialisées.

- L'absence de structure spécialisée de financement permettant l'accès à du capital patient pour permettre aux coopératives souhaitant devenir ce type d'entreprise spécialisée de réaliser des projets de chaufferie.
- L'épuisement des fonds du Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments (BEIE) visant la substitution des énergies fossiles (arrêt de l'élan de développement, incertitude, report de projets, etc.);
- L'impossibilité pour les coopératives de signer des contrats de vente d'énergie avec les municipalités et les secteurs publics et parapublics qui le souhaiteraient pour des périodes de plus de cinq ans alors que les banquiers exigent des garanties de 10 ans et plus pour financer les investissements requis.

Par ailleurs, lors de son dernier budget, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 10 M\$ au nouveau fonds de 20,2 M\$ pour favoriser le développement de la filière biomasse forestière. La FQCF s'est engagée à investir 200 000 \$ et Fondation 10 M\$. Ce programme du gouvernement du Québec vise à favoriser le développement de la filière du chauffage à la biomasse forestière résiduelle.

Le CQCM et ses réseaux saluent cette mise en place mais tenait à partager certaines préoccupations afin de garantir la réussite du déploiement de cette nouvelle option énergétique qui est un gage de succès pour un Québec plus vert.

L'EXEMPLE DE BOIS-ENERGIE MATAPEDIA

En complémentarité, nous pensons que les résultats de notre laboratoire peuvent constituer une assise solide pour permettre au gouvernement du Québec d'élaborer une orientation claire en matière de développement de la filière biomasse forestière. Cela suppose de financer adéquatement les projets, de supporter les études visant à évaluer le potentiel et de sensibiliser la population sur les opportunités offertes par le développement de la filière, pas seulement pour les régions mais pour le Québec en entier. (...). De plus en plus, les projets énergétiques se devront d'être acceptables aux yeux de l'ensemble de la population. Et notre recommandation générale est à l'effet d'encourager le développement de la filière de la biomasse forestière parce qu'elle est socialement acceptable, qu'elle répond aux critères de développement durable et qu'elle repose sur la participation des communautés locales et sur une recherche appliquée menée de concert avec ces communautés.

Nous avons vu cette mesure des laboratoires ruraux comme une occasion de faire les choses autrement, sur la base de consensus établis en région, même s'ils sont parfois difficiles à obtenir. Et nous espérons que ces consensus seront respectés.

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

(...) le gouvernement lui-même devrait afficher plus clairement un « parti-pris » en faveur des énergies vertes et mettre en place des façons de mieux informer les citoyens en les faisant adhérer à des consensus qu'il est seul en mesure de dégager (...).

Sur la base de ces avantages et des résultats patents de notre laboratoire, l'adoption et la mise en œuvre par le gouvernement et ses partenaires du plan directeur en préparation à la FQCF nous semble les meilleures suites à donner au projet Bois-Énergie Matapédia.



**Coopérative forestière
de la Matapédia**

BIOMASSE AGRICOLE : UN PARTENARIAT OUVERT SUR LE MONDE, UNE PLUS-VALUE LOCALE

Étant un allier naturel du développement économique des régions du Québec, La Coop fédérée supporte les mesures qui faciliteront la récolte, la transformation et la valorisation de la biomasse agricole en bioénergie, tout en assurant aux utilisateurs finaux de réduire leurs coûts en énergie¹⁷. En 2012, La Coop fédérée concrétisait une première incursion dans les énergies renouvelables. La coopérative signait alors un partenariat avec l'entreprise la plus avancée en matière de biomasse au Canada, Prairie Bio-Energy Inc., située au Manitoba. Ce partenariat lui permettra de devenir un leader canadien dans la valorisation de la biomasse agricole. S'ajoutait, en octobre de la même année, un investissement de 1,2 G\$, en partenariat avec la coopérative indienne Indian Farmers Fertiliser Cooperative, (IFFCO) et en collaboration avec Investissement Québec, pour l'établissement d'une usine de production d'urée à Bécancour.

BIOMASSE AGRICOLE

Potentiel d'approvisionnement
(FADQ, 2012)

maïs-grain	387 000 ha
soya	280 000 ha
canola	17 000 ha
céréales	232 500 ha

L'orientation était adoptée par La Coop fédérée qui, avec l'appui du CA enclenchait dès 2009 les grandes orientations visant à trouver de nouveaux vecteurs de croissance permettant de valoriser certaines terres marginales ainsi que des résidus de culture disponibles au Québec.

C'est dans l'optique de trouver une solution de remplacement à la dépendance aux hydrocarbures pour la production de chaleur que La Coop fédérée a misé sur le potentiel de la filière biomasse agricole et forestière. Partenaire de *Vision biomasse Québec*, La Coop fédérée a investi des sommes importantes pour le développement de la filière. Le potentiel agricole total annuel, sans affecter la production alimentaire actuelle

¹⁷ La Coop fédérée, communiqué du 31 mars 2015 : *Journée de consultation sur les énergies renouvelables. La Coop fédérée se dit encouragée des constats.*

et en respect du développement durable, est de 3,2 à 5 millions de tms alors que sur le plan forestier, il est évalué à 3,2 millions de tms¹⁸. Un objectif réaliste de chauffage par la biomasse représente 3 millions de tonnes de biomasse agricole ou forestière (actuellement : 100 000 tms de granules vendues au Québec), soit 10 % additionnel du marché.

Aussi, à la suite de la tenue d'experts sur les énergies renouvelables en mars 2015, La Coop fédérée formulait 9 recommandations en vue de l'élaboration de la nouvelle politique énergétique du Québec, dont la première étant de reconnaître les biomasses forestière et agricole en tant que sources importantes d'énergies renouvelables dans les politiques et programmes gouvernementaux, au même titre que le solaire, l'éolien, la géothermie et l'hydroélectricité. La deuxième étant d'inclure explicitement la production de chaleur avec de la biomasse forestière et agricole dans la nouvelle politique énergétique du Québec par la création d'une filière biomasse dédiée¹⁹.

ACTIONS DE LA COOP FÉDÉRÉE POUR DÉVELOPPER LES EXPERTISES

Investissement dans PBE Group inc. au Manitoba

- Expertises développées : Manutention, conditionnement et densification de la biomasse
- Projets en pyrolyse
- Ingénieurs consultants en chauffage et réseaux de chaleur de biomasse
- Chaudières de biomasse multi-combustibles Blue Flame stoker
- Sites de RS et de démonstration de cultures dédiées : panic érigé, alpestris roseau, saules à croissance rapide, etc.
- Logistique de récolte : évaluation de divers types de technologies de récolte pour les Énergies Sonic : nouvelle offre de produits et services dans la combustion de la biomasse
- ÉcoRessources inc. : gestion du carbone : participation minoritaire de LCF dans l'entreprise
- Bioraffinage : embauche de ressources et positionnement d'affaires, collaboration dans une usine de démonstration
- Biomasse agricole La Pocatière avec une chaudière Blue Flame de 1 500 kW
- Projet d'usine de valorisation de la biomasse à L'Isle-Verte (biocombustibles, super absorbants, etc.)

Avec la Politique énergétique 2016-2025, le CQCM et ses réseaux souhaitent s'assurer que la biomasse et la biocombustion se positionneront en priorité des orientations et mesures, dans le but de :

- Générer des retombées économiques substantielles pour le Québec;
- Accroître le bilan carbone et énergétique;
- Lutter contre les changements climatiques.

¹⁸ PBE Group : concepteur des chaudières multi-combustibles Blue Flame, 130 chaufferies à la biomasse en opération dans l'Ouest canadien et le Nord-Est américain dont 48 complexes de serres et 55 réseaux de chaleur (dont un collègue), 3 brevets reliés à la biomasse, une usine expérimentale et commerciale de valorisation de la biomasse au Manitoba à La Broquerie.

¹⁹ La Coop fédérée, communiqué du 31 mars 2015 : *Journée de consultation sur les énergies renouvelables. La Coop fédérée se dit encouragée des constats.*

RECOMMANDATION 1

Intégrer à la nouvelle politique énergétique 2016-2025 des cibles ambitieuses de production de chaleur à partir de la filière biomasse et s'assurer que des mesures et programmes soient mis en place pour structurer la filière tout en veillant à ce qu'un maximum d'intervenants de différents secteurs (institutionnel, commercial, industriel) puissent y avoir accès.

RECOMMANDATION 2

Veiller à ce que l'aide accordée par le biais des différents programmes soit adéquate et stable pour un financement durable des projets de chauffage à la biomasse.

UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ VERTE : POUR UNE UTILISATION DES RESSOURCES RENOUVELABLES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE ET UNE DIVERSIFICATION DES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La formule coopérative est un outil concret pour les communautés qui souhaitent prendre en charge leur développement économique et utiliser les ressources énergétiques de leur territoire. Les avantages des coopératives sont nombreux, notamment sur le plan de l'acceptabilité sociale, de la participation de tous les acteurs concernés (gouvernements de proximité : MRC et municipalités, citoyens, PME locales et organisations du milieu), de l'appropriation du pouvoir décisionnel et du contrôle local et régional des capitaux. Une économie de proximité verte demanderait alors de miser sur un portefeuille énergétique diversifié et de cibler le potentiel offert par certaines régions. Le Nord-du-Québec, pour la filière de production de chaleur par la biomasse, offre par exemple un potentiel additionnel au développement de la filière biomasse.

Également, une douzaine de coopératives en énergies renouvelables travaillent dans les régions du Québec, notamment dans la région du Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord, pour développer les bioénergies, et par le fait même, ajouter aux revenus des producteurs agricoles et forestiers. Les bioénergies sont une occasion de transformer sur place les ressources, de créer une richesse économique, sociale et environnementale, de valoriser les matières résiduelles, autrement enfouies, éliminées ou dispersées dans l'environnement pour finalement, abaisser les coûts énergétiques²⁰.

Dans la filière des énergies renouvelables, la filière éolienne offre également un potentiel d'importance. Cette filière est désormais bien implantée au Québec, particulièrement dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. En septembre 2013, on comptait 16 parcs éoliens en exploitation, totalisant 1891 éoliennes pour près de 5 000 emplois à temps plein intégrés à une chaîne d'approvisionnement de plus de 150 entreprises²¹, dont un projet d'éolien communautaire en coopérative supporté par la communauté et les acteurs locaux avec la coopérative Val-Éo.

²⁰ Pour consulter les différents outils développés par le CQCM et ses partenaires pour soutenir le déploiement de la filière des énergies renouvelables, consulter : <http://www.coopquebec.coop/fr/guides-de-reference.aspx>.

²¹ Mémoire de l'UMQ présenté à la Commission énergétique du Québec, Octobre 2013 : 29.

VAL-ÉO : UN MODÈLE DE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE ÉOLIENNE UNIQUE AU CANADA. D'AUTRES GROUPES AILLEURS AU CANADA UTILISENT MAINTENANT LEUR APPROCHE COMMUNAUTAIRE ET COOPÉRATIVE

« L'exemple de Val-Éo offre un potentiel non négligeable pour les communautés qui souhaitent être aux commandes d'un développement par l'éolien. Val-Éo est une coopérative regroupant les propriétaires fonciers, municipalités et citoyens concernés par le développement de la ressource éolienne dans la plaine agricole du sud de la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Val-Éo a créé un modèle novateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par la communauté. Une soixantaine de fermes, des municipalités, des organismes et près de 100 investisseurs locaux sont actuellement regroupés au sein de Val-Éo afin de permettre le développement d'un projet éolien qui soit gagnant à tous points de vue pour la communauté. En 2011 Val-Éo a remporté un projet éolien de 24 MW dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec. Ce projet est développé en partenariat avec l'entreprise Algonquin Power et une nouvelle société nommée Éoliennes Belle-Rivière SEC a été créée pour la construction et l'opération du futur parc éolien. La maximisation des retombées économiques régionales est une priorité pour la coopérative Val-Éo et différentes mesures sont prises pour accroître les bénéfices économiques du projet pour la communauté régionale. Rappelons que Val-Éo est le seul projet éolien au Québec à permettre aux citoyens d'investir et offre les redevances les plus élevées au plan provincial tant pour les municipalités que pour les propriétaires fonciers. Quant au processus de sélection du contracteur général qui est en cours, une grille de pointage a été élaborée et des points seront accordés en fonction du contenu régional, c'est-à-dire de la valeur des contrats réalisés par des entreprises ayant leur siège social au Saguenay-Lac-Saint-Jean. »

<http://www.val-eo.com/>

Par ailleurs, en matière de développement des technologies, la Coopérative de développement régional Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord (CDRBSL) accompagne les coopératives en énergies renouvelables dans la perspective à la fois de soutenir le développement des expertises en bioénergies, mais aussi d'assurer un travail en complémentarité entre les différentes entreprises coopératives en place. Des projets de biocarburants à petite échelle sont en cours de réalisation qui visent à créer un réseau d'approvisionnement et de distribution au bénéfice des producteurs locaux et de leur communauté et ce, en s'assurant que les activités soient complémentaires. La CDRBSL est également très impliquée dans le déploiement de la filière de l'éolien communautaire.

Quatre coopératives en énergies renouvelables se sont réunies pour travailler ensemble, dans le but de valoriser le potentiel en biocarburants des producteurs agricoles et forestiers et ainsi, abaisser les coûts de carburant pour les producteurs. Les coopératives impliquées sont :

- La Coopérative de solidarité Val-Garnier;
- La Coopérative de solidarité de Mérici;
- La Coopérative de solidarité d'Éo Plateaux;
- Énergie des Monts enneigés-Coop de solidarité.

Les coopératives réunies en consortium se sont dotées d'un plan de travail qui va de l'étude de caractérisation

pour identifier les potentiels de matières à valoriser, pour ensuite préciser quelles sont les technologies adaptables, la faisabilité des projets en commun à partir de ce qui existe pour finalement valider les projets à adopter. Grâce à l'appui des réseaux coopératifs, les promoteurs bénéficient d'un soutien précieux pour leur projet d'affaires et un développement qui repose sur les allers-retours entre la recherche et l'expérimentation. À plus long terme, on pourrait envisager des avancements technologiques dans le solaire également.

Dans le contexte de reprise des projets de minicentrales hydroélectriques, la prise en charge de ces projets en gestion collective par les coopératives constitue une avenue pour du développement économique des communautés. Ce développement s'appuie sur une vision d'ensemble du développement énergétique et une approche sur mesure, planifiée et intégrée, qui nécessite de miser sur :

- La microproduction;
- Les ressources énergétiques spécifiques à une région, un territoire;
- Une gestion collective des ressources énergétiques reposant sur l'implication des communautés, des ressources humaines et financières à plusieurs échelles de territoire.

Tout comme l'éolien, l'hydroélectricité pourrait également s'inscrire dans une stratégie de développement énergétique fondé sur une gestion collective des ressources et des partenariats issus de l'ensemble des acteurs en présence, pour une plus vaste retombée pour l'économie des régions. Des projets pilotes en gestion coopérative pourraient être envisagés et s'inspirer de modèles à l'échelle d'une MRC comme dans le cas de Val-Éo, en partant d'un potentiel et de besoins bien identifiés.

POUR DES CONDITIONS FAVORABLES AUX PROJETS ÉNERGÉTIQUES COOPÉRATIFS

Les coopératives évoluent dans le développement des expertises et de la mise en œuvre de projets en énergies renouvelables. Avec ces développements récents et la douzaine de coopératives en énergies renouvelables créées dans la foulée des appels d'offres « communautaires » d'énergie éolienne, des contraintes réglementaires se sont révélées dommageables pour le déploiement de cette filière. Préalablement au lancement des MW communautaires, le ministère des Ressources naturelles créait, en 2007, une table de concertation avec le mandat de définir ce qu'il est entendu par « communautaire » - devenu « local » depuis – et de définir les critères d'attribution des MW.

La table consultative était formée des organisations concernées aux premières lignes soit : l'Union des producteurs agricoles, la Fédération Québécoise des Municipalités, l'Union des municipalités du Québec et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Après plus d'une année de travaux, les organisations présentes convenaient unanimement de l'importance de mettre en œuvre un « programme d'achat garanti avec prix connus d'avance » comme avenue porteuse.

De nombreux pays ont implanté des politiques de diverses natures pour encourager le développement des énergies renouvelables. Les leaders en ce domaine sont sûrement les pays européens puisque l'Union Européenne exige la mise en place de tels programmes dans chaque pays membre. De nombreux États américains ont également adopté de tels programmes. On désigne le plus souvent ces programmes en utilisant les termes « Feed-In Tariff » ou « Advanced Renewable Tariff – ARTs » et la traduction utilisée en France est « tarif d'achat garanti ».

Ces programmes vont bien au-delà du tarif fixe. Des éléments pertinents font l'objet d'un large consensus parmi la documentation disponible. L'Allemagne et la France vont plus loin que le tarif d'achat garanti et proposent un système de « tarification avancée pour les énergies renouvelables » dans l'ensemble. Les facteurs qui favorisent le succès de ce genre de mécanisme de promotion des énergies renouvelables sont les suivants²² :

- a) Un prix spécifique pour chaque technologie (solaire, éolien, biogaz, etc.).
- b) Un tarif variant selon l'emplacement et donc la qualité de la ressource.
- c) Un contrat d'achat à long terme pour donner une sécurité à l'investisseur (en moyenne 20 ans).
- d) Un prix d'achat suffisamment élevé pour créer une rentabilité et motiver les investisseurs mais pas trop élevé pour éviter des profits démesurés.
- e) Une souplesse administrative.

Les programmes qui ont donné les meilleurs résultats, tant en matière de mégawatts installés, d'implication des communautés que de création d'emplois et d'expertises manufacturières sont ceux adoptant un « tarif d'achat garanti » (Feed-In Tariff), et plus spécifiquement un programme de « tarification avancée pour les énergies renouvelables » (Advanced Renewable Tariff). Ces programmes arrivent loin devant les systèmes d'appels d'offres et de quotas dans les études comparatives à l'échelle internationale.

Le rapport STERN sur les impacts économiques des changements climatiques (2006) analyse l'efficacité de mesures adoptées par différents pays pour favoriser le développement des énergies renouvelables. Le rapport statue que les tarifs d'achat garanti (Feed-In Tariff) s'avèrent beaucoup plus efficaces que les appels d'offres ou les quotas pour encourager la production d'énergies renouvelables²³. L'Allemagne a été la première à introduire une telle mesure et elle figure aujourd'hui comme le leader mondial quant à la proportion d'énergies renouvelables dans son portefeuille énergétique. L'Allemagne a mis en place, avec un autre leader en ce domaine, l'Espagne, un organisme appelé « The international Feed-In Cooperation », dont le mandat est de faciliter l'échange d'expérience des pays afin d'améliorer l'efficacité des programmes de tarif d'achat garanti et de faire la promotion de tels programmes auprès d'autres pays.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables gérées et opérées par des coopératives, soulève l'importance de créer les conditions favorables à leur déploiement. Ces projets reposent sur une mobilisation des communautés et de capitaux locaux importants. Afin de continuer d'encourager la réussite de ces projets qui jouent un rôle conséquent en tant que levier de développement régional, la mise en œuvre et la poursuite de mesures gouvernementales favorables sont nécessaires afin de soutenir les régions et les gouvernements de proximité pour la prise en charge de leur avenir énergétique et économique.

²² Prof. Danyel Reiche, Environmental Policy Research Unit, FFU/FU Berlin School of Foreign Services, SFS/Georgetown University : Germany's Renewable Energy Sources Act, allocution faite à Toronto, September 21, 2006.

²³ Stern Nicholas (2006) Stern Review : The Economics of Climate Change. HM Treasury, page 366.

www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/sternreview_index.cfm.

RECOMMANDATION 3

Dans la perspective de développer les énergies renouvelables, plus précisément dans certains secteurs et régions ciblées : garantir la mise en place de conditions favorables au déploiement de projets énergétiques en entrepreneuriat coopératif fondés sur la propriété et les retombées locales (éolien, petite centrale hydroélectrique, etc.), ainsi que basés sur l'utilisation des ressources renouvelables disponibles régionalement.

CONCLUSION

Plusieurs régions vivent les impacts de la mondialisation, notamment la crise forestière, la délocalisation d'entreprises, la plus grande compétitivité du monde agricole, la mono-industrie, etc. Des régions aux prises avec des enjeux de vitalisation et de développement voient dans la diversification des énergies renouvelables une opportunité exceptionnelle de créer des sources de prospérité durable, de développer des expertises et des compétences, de même que des emplois, en plus d'assurer la propriété et les revenus d'exploitation en région.

La possibilité pour les communautés de disposer de modèles d'affaires performants et robustes est une condition essentielle au développement de leur capacité à s'impliquer dans le développement des énergies renouvelables, au même titre qu'un programme gouvernemental adapté.

Parce que le Québec peut compter sur une solide expertise coopérative dans la filière des énergies renouvelables, le CQCM et ses réseaux coopératifs et mutualistes demeurent disponibles pour approfondir chacune des recommandations au bénéfice de la mise en œuvre de la Politique énergétique 2016-2025.